

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 16 DECEMBRE 2025

Présents : Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, M. Guy BLANCHARD, Mme Patricia MANIOULOUX.

Absents : M. Emmanuel CAILLET, Mme LE HIR Murielle (donne procuration à Mme Patricia MANIOLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Christiane PROTTE

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2025

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2025 est adopté.

Délibération n°2025-58 Développement de la coopérative Nectardéchois – Construction d'un nouveau bâtiment à Pailharès (1-1 Marchés publics)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le projet de développement de Nectardéchois et la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface développée de 700 m²
 - VALIDE le plan de financement tel que présenté, pour un budget total de 1 500 000 €
 - DEMANDE à Mme la Maire de faire les demandes de subventions auprès de l'état, de la région, du département et d'Arche Agglo

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2025-59 Présentation du devis pour la réfection d'une partie de la route de Verdèche (8-3 Voirie)

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BRUSTLEIN pour un montant de 7752.00 euros pour la réalisation des travaux de réfection de la route de Verdèche
 - AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents et les pièces comptables afférents à ce dossier

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2025-60 Présentation du devis pour la réfection d'une partie de la route de Tisseron (8-3 Voirie)

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise BRUSTLEIN pour un montant de 5676.00 euros pour la réalisation des travaux de réfection du chemin de Tisseron
 - AUTORISE Mme la Maire à signer tous les documents et les pièces comptables afférents à ce dossier

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

1

Délibération n°2025-61 Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque santé
(9-1 Autres domaines de compétence des communes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
 - De verser une participation mensuelle de 17 € brut par mois (pour info une participation est actuellement versée aux agents pour un montant de 17 € par mois dans le cadre du complément indemnitaire mensuel, cette délibération ferait entrer ce versement dans un cadre réglementaire) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.
 - De verser la participation directement à l'agent. La participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.
 - D'autoriser Madame la Maire à effectuer les démarches pour la mise en œuvre de la réglementation à compter du 1^{er} janvier 2026

- De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront prévues et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-62 Présentation du projet d'adhésion à la charte de la centrale villageoise Passerelle énergie

(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de devenir actionnaire de Passerelle Energie pour financer l'installation d'un panneau photovoltaïque.
AUTORISE Mme la Maire à effectuer les démarches pour la souscription de 5 parts sociales, pour un montant de 500 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-63 Motion pour l'inscription dans la constitution des articles 1^{er} et 2 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'état

(9-4 Motion)

Le conseil municipal :

- Affirme son attachement indéfectible aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et au principe de laïcité que consacre la loi du 9 décembre 1905 ;
- Exprime le vœu que les articles 1^{er} et 2 de la loi du 9 décembre 1905 soient inscrits dans la constitution française ;
- Décide de transmettre la présente motion à Mme la Présidente de la fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, ainsi qu'à M. le Préfet de l'Ardèche

Pour : 7

Contre : 1 (M. Louis GRANGÉ)

Abstention : 0

Questions diverses

- Problèmes de comportement dans le car scolaire : une démarche est en cours par le service transport d'Arche Agglo pour le car des primaires.
Un incident a été déclaré dans le car du collège de Lamastre
- Aménagement du terrain de jeux Meillat
- Point sur l'installation des composteurs collectifs
- Remboursement d'un anémomètre à Nectardéchois
- Les vœux sont prévus le samedi 10 janvier 2026 à 18h

Prochaine séance du Conseil Municipal le 6 février 2026 à 19h30

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h56

A Pailharès le 17 décembre 2025

La Maire
Anne SCHMITT

PL

